



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2023-307

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général commun - bureau des affaires juridiques /

R02-2023-09-19-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2023-09-05-00001 du 5 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Alberte MURTE-CY THERE, administratrice des finances publiques adjointe, pour l'ordonnancement secondaire délégué. (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général
commun - bureau des affaires juridiques

R02-2023-09-19-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°

R02-2023-09-05-00001 du 5 septembre 2023
portant délégation de signature à Mme Alberte
MURTE-CY THERE, administratrice des finances
publiques adjointe, pour l'ordonnancement
secondaire délégué.



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2023-09-05-00001 du 5 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Alberte MURTE-CYTHÈRE, administratrice des finances publiques adjointe, pour l'ordonnancement secondaire délégué

LE PRÉFET

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment l'article 6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant nomination de Mme Alberte MURTE-CYTHÈRE, administratrice des finances publiques adjointe, et l'affectant à la direction des finances publiques de la Martinique, à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-09-05-00001 du 5 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Alberte MURTE-CYTHÈRE, administratrice des finances publiques adjointe, pour l'ordonnancement secondaire délégué,

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté préfectoral du 5 septembre 2023 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 1, après les mots « programme n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », sur les titres 2, 3 et 5 » sont insérés les mots « ainsi que pour les programmes 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants ».

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2023 susvisé sont inchangées.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture et l'administratrice des finances publiques adjointe sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 19 septembre 2023.

Le préfet



Jean-Christophe BOUVIER